

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 14 Février 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Quatorze Février à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 07 Février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Adaptation de la phase 3 du projet de la renaturation des voiries communales et de renaturation des espaces publics.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Virgile CAVALLI à Elisabeth TABERNER, Michel COLONNA à Paul-Marie BARTOLI, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI à Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI à Margaux ROBINET-MONDOLONI, Myriam PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, François-Joseph SCANAVINO à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Angélique PIANELLI-CASANOVA.

ABSENTS : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L ;2122-21 ;

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de demande de subvention de la phase 3 de la renaturation des voiries communales et des espaces publics est en cours d'instruction par les services de l'Etat ;

Le Maire rappelle que toutes les voies concernées par ce projet desservent des services publics et des équipements communaux, notamment dans la rue des écoles, la rue Martin Sorba et la rue Jean Donat Léandri, traitées dans la phase 1 en voie d'achèvement ;

Considérant l'intérêt à réaliser des aménagements tendant à faciliter l'accès aux équipements et services publics (écoles, crèche etc...);

Considérant que l'adaptation à la marge de la phase 3, complémentaire aux travaux réalisés dans la phase 1, n'a pas pour objectif de générer des recettes de toute nature provenant notamment des utilisateurs riverains et des usagers ;

Considérant que les marchés de travaux de la phase 2 sont attribués par une autre délibération de cette séance du Conseil Municipal du 14 février 2025 ;

Considérant que le montant prévisionnel des travaux et le plan de financement de la phase 3 ne sont pas modifiés ;

Considérant la convention cadre pluriannuelle d'opération de revitalisation du territoire signée avec l'Etat le 04 juillet 2019 et son avenant en date du 31 janvier 2020 ;

Considérant la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » signée avec l'Etat le 19 mars 2020 ;

Le Maire propose au Conseil Municipal l'adaptation de la phase 3 du projet de renaturation des voiries communales et des espaces publics conformément aux tableaux ci-dessous :

PHASE 3 : 3^{ème} ANNEE				
	Montant subventionnable		Montant total	
5- STRETTA LISABETTA		35 620.00 €		39 785.00 €
6- QUARTIER GROSSETTI		218 820.00 €		236 895.00 €
7- RUE PANDOLFI		179 140.00 €		199 965.00 €
8- RUE BONAPARTE		191 495.00 €		212 320.00 €
9- RUE PIETRI		118 005.00 €		136 080.00 €
12- TIVOLAGGIO		103 736.00 €		119 295.00 €
17- REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE LA PHASE 1		201 369.00 €		230 560.00 €
TOTAL H.T DES TRAVAUX DE LA PHASE 3		1 048 185.00 €		1 174 900.00 €
Honoraires de Maîtrise d'œuvre		73 373.00 €		82 243.00 €
Missions complémentaires (levé topographique, étude géotechnique, CSPS, CT, Désinfection des canalisations, diagnostic amiante)		24 790.00 €		24 790.00 €
TOTAL DEPENSE SUBVENTIONNABLE DE LA PHASE 3		1 146 348.00 €		1 281 933.00 €
PHASE 3 : 3^{ème} ANNEE				
	Montant subventionnable		Montant total	
Etat	60%	687 809.00 €	53.45%	687 809.00 €
Part Communale	40%	458 539.00 €	46.35%	594 124.00 €
TOTAL H.T		1 146 348.00 €		1 281 933.00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** les dispositions de la délibération du 28 février 2023.
- **APPROUVE** l'adaptation de la phase 3 du projet de la renaturation des voiries communales et des espaces publics.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Télétransmission de l'acte, le : 17.02.2025
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 18.02.2025

Fait à PROPRIANO, le 14 février 2025

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20250214-2025-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025


Paul Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance


Elisabeth TABERNER

